

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis relatif à l'exploitation des plates-formes de prêts de personnes-à-personnes (*peer-to-peer lending*)

(Voir section 6.1 du présent bulletin)

Avis

Lignes directrices ayant fait l'objet d'une consultation publique du 27 juin au 31 octobre 2008

L'Autorité publie le texte des lignes directrices suivantes, telles que modifiées à la suite des commentaires reçus dans le cadre de la consultation qui a eu lieu du 27 juin 2008 au 31 octobre 2008 :

- Ligne directrice sur la gouvernance
- Ligne directrice sur la conformité
- Ligne directrice sur la gestion intégrée des risques
- Ligne directrice sur les risques liés à l'impartition
- Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt
- Ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité

L'Autorité entend transmettre ces lignes directrices le 23 janvier 2009 au ministre des Finances et aux fédérations concernées pour les consultations requises aux termes des lois suivantes :

- *Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32, articles 325.0.1 et 325.0.2.*
- *Loi sur les coopératives de services financiers, L.R.Q., c. C-67.3, article 565.*
- *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01, article 314.1.*

Les textes des lignes directrices modifiées sont accessibles par le lien hypertexte suivant :

[Accès aux lignes directrices](#)

Renseignements additionnels

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Monsieur Julien Reid
Directeur des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Courrier électronique : julien.reid@lautorite.qc.ca

Le 19 décembre 2008